

**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

**ARRETE du PRÉSIDENT**

**N° 2023-188**

IBG/CG

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2023 – Arrêté portant liste des candidats admis.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, Livre III, titre II chapitre III et notamment les articles, L523-1, L523-3 à L.523-6,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2022-45 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens professionnels et des concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-144 du 14 septembre 2022 et n° 2015-153 du 29 avril 2015, portant respectivement délégation de signature à M. Benoît HAUDIER, directeur général adjoint en charge des concours, de la santé et de l'action sociale et à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-197 du 25 juillet 2022 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2023,

Vu l'arrêté n°2022-364 du 30 décembre 2022 portant liste des admis à concourir à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu l'arrêté n°2023-45 du 6 février 2023 modifié portant liste des admis à concourir à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu l'arrêté n°2023-168 du 13 juin 2023 modifié portant liste des admis à concourir à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 20 juin 2023, fixant la liste des admis à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial,

## ARRETE

**Article 1 :** La liste des candidats déclarés admis par le jury à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299)** admis.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)  
le 07/08/2023

Fait à Pantin, le 29 juin 2023  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,  
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

**Annexe à l'arrêté n°2023-188 du 29 juin 2023 portant liste des candidats admis à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial**

ABAJO Julien	BRACQUART Alexandre
ABDOUNI Amin	BRESLER Xavier
ADJAB Aurélien	BROUSTAUT Sébastien
AFALLAH Said	BRUEL Steven
AGUIARD Pascal	BURLET Jean-Claude
AHDIDOU Abdelouafi	BUSCHE Sanaa
AKLI Sylvain	CAGE Jean Claude
ALBASSIER Gérald	CAMPANA Manuela
ALLAIN Carole	CAMUS-ORSAL Johan
ALLET Sébastien	CAPDEVILLE Johann
ALVES PINTO Suse	CAPRON Arnaud
AMARA Djamel	CARDINALI Damien
AMIMER Kamel	CARDOSO-DIAS Daniel
AMIMER Nabil	CARRIER Sebastien
ANDRIVOT Michael	CASSELEUX Anne Laure
ANETAS Didier	CETOUT Jose
ANTUNES José	CHAABAN Manha
APHESBERRO Bruno	CHANE TO Guylaine
ARAB Miloud	CHAPUIS Céline
ARNAUD Jason	CHAPUZET Teddy
AUGUSTO DE BRITO Christopher	CHATELIER Julien
AZLOUK Souaib	CHATELIN Michael
AÏT CHALALT Abdelghani	CHAUMEIL Cyril
BAAZIZ Mohamed	CHEKCHEKIAN Dimitri
BACIGALUPO Marc	CHEMINI Abdelhakim
BALLESTER Vincent	CHEMIR Linda
BARAKET Nourredine	CHERIC Ahmed
BAROLI Alain	CHERKIT Rabah
BARROS MARINO Serge	CHERUBIN Christian
BARTHE Sebastien	CHOUACHI Hamza
BASTEL Mike	CLAISE Christophe
BAUDU Christophe	CLAUSS Georges
BEDRA Youcef	CLÉMENT Sandrine
BEGUE Wilfrid	COCUET Véronique
BEHLOUL Mohamed	COELHO Andre
BEIROUTI Mohamed	COMBES Francis
BEKKAOUI El Bekkai	COULET Christophe
BELABES Soufian	COUPRY COLICHET Sebastien
BELLAZEREG Djamel	COUSIN Yannik
BEN SLIMANE Dalila	CRESPIN Anthony
BENGELOUNE Alexandre	CSEH Otto
BENGOUA Touatia	DA CUNHA ANTUNES Teresa De Lurdes
BENSALAMA Mustapha	DABO BA Hamidou
BLANCHARD Sébastien	DAGE Quentin
BOGE Jonathan	DARD Bruno
BOISNE David	DE OLIVEIRA Américo
BON Romain	DE VASCONCELOS Florent
BONIX Fatima	DEFRANCHI Sébastien
BONNET Baptiste	DEFREL Gary
BOUAJAJ Mourad	DEGOMBERT Audrey
BOUANANE Mourad	DEL POZO David
BOUCHERIE Wilfried	DELAHAYE Jeremy
BOUCHLAGHEM Chrif	DELORT Teddy
BOUHOUCHE Salem	DELVER Marc
BOURBON David	DESCHAMPS Brice
BOUSHABA Tarik	DESFEMMES Elise

DESFEMMES Pierre  
DESGRANGES Alexandre  
DESHORMEAUX Lydie  
DESMOULINS Isabelle  
DHIF Ramzy  
DIABATE Moussa  
DISTINGUIN Stephane  
DJAOUZI Adam  
DOMINGUES ISIDORO Paulo  
DOS REIS Jérémy  
DUARTE Rudy  
DUBOIS Xavier  
DUCHANGE Julien  
DÉLÉRIS Romain  
EDDAOUE Adil  
EL BERKAOUI Sami  
EL HADDOUTI Abdelkarim  
EL MOUNAFIS Soufiane  
EL OUAJANI Mohamed  
ESCHLER Catherine  
ETCHEVERRY Patrick  
FEREZ Jordan  
FIGUES Yohann  
FILLAUD Sébastien  
FRANCOIS Elodie  
FRANCOTTE Mehdi  
FUSCO Christopher  
GAMBERINI Philippe  
GARCIA Sébastien  
GARNIER Rodolphe  
GAUGUET Virginie  
GAUTHIER Sabrina  
GAVELLE Jessy  
GOHIER Martial  
GONDY Murielle  
GOUSSEM Souhila  
GREARD Florian  
GRELOT Christine  
GRISON Sulian  
HACHE Florent  
HADDAD-SEBOUAÏ Adrien  
HAMACHE Farid  
HANCART Gilles  
HARROUCHE Nacim  
HELOUIN Haiat  
HENRIQUES Manuel  
HEURTEAU Sébastien  
HIJRA Rachid  
HISBERGUE Andy  
HUCTIN Franck  
HUSSEIN Kamel  
IDJERI Azeddine  
JAUD Christelle  
JEBABLI Ilham  
JOLY Vincent  
JOUBERT Dimitri  
KANTÉ Madiba  
KATZER Alice  
LACOSTE Eric  
LASSIEGE Amelie

LAURENT Sofia  
LE GOUEDEC Jessica  
LE HEN Yoann  
LE MOAL Erwan  
LECHEVALLIER Sebastien  
LECLERQ Nathalie  
LECOEUCHE Thierry  
LEDUC Fabien  
LEGENDRE Thomas  
LEGRAND Sophie  
LEMBEZAT Virginie  
LENDOR Stéphane  
LOPEZ Guillaume  
LUCZAK Cyril  
MAGRINO Gregory  
MAINCENT Yohan  
MALET Audrey  
MAMAT Morhade  
MANGEAN Jeremy  
MANINE Annick  
MANSOUR Rachid  
MANSOURI Nora  
MARIN Fanny  
MARION Philippe  
MARTINS Isabel  
MARTY Anthony  
MENGUY Isabelle  
MESBAHI Fatima  
MESSAOUDEN Hamza  
METAIS Cindy  
MILLE Tony  
MIMIFIR Bernard  
MINVIELLE Guillaume  
MOEREMANS Stephanie  
MONTANARI Adelaide  
MOUHAMADINOUF Mohamed  
NARTZ Anaïs  
NGUYEN NHU Fabien  
NICOLAS Gilles  
NOUINA Nadia  
OBRIOT Thierry  
OUFELLA Sabrina  
OULD-EMBAREK Fatima  
OUSSENI Hayriddine  
PAGE Keran  
PAGÈS Sebastien  
PARENT Corentin  
PASCAL Guillaume  
PAULO Fabrice  
PAVLIK Saïda  
PENEAU Alexandre  
PENSART Jérôme  
PERE Christine  
PEREIRA Philippe  
PERROT Clément  
PETIT Vincent  
PICHOT Christel  
POLET Franck  
POUGET Alain  
POULET Sébastien

(suite)

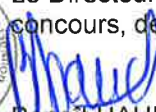
PROMPT Gaël  
PRUNET Arnaud  
PUYJALON Nicolas  
RAYNAL Raphael  
REANT Yohann  
REGAERT Benjamin  
REGNAULT Alan  
REISSER Virginia  
REMY Noelle  
RENARD Franck  
RICOUARD Frederic  
RODRIGUES-DEBRIL Marcia  
ROMAN Jean  
SADDEDINE Ouramdane  
SAGE Nadege  
SALCEDE Xavier  
SAMUEL Eglante  
SANCHES Eddy  
SAYAG Jérôme  
SAÏDI Nedder  
SCHECK Damien  
SEGHOUR Achour  
SELB Romaric  
SEMINOR Valery  
SERVANT Marie-Claire  
SIDIBE Karim  
SIMEON Céline  
SPINU Ana  
STEPHANE Nicolas  
SUMYK Laetitia  
SUZZARINI Romain  
SÉBASTIEN Andy  
TERAI Toufik  
TEREINS Christian

TEVANIN Marie  
TEXIER Dimitri  
TEYSSIERES Ivan  
THIBAUT Olivier  
THIMA Cedric  
THUILLIER Pascal  
THÉBAUDEAU Camille  
TINOT Bastien  
TOMASINA Nathalie  
TOUZRI Laila  
TRAORÉ Cheickna  
TSILA Amina  
TUIL Reine  
VALENTI Anthony  
VALET Isabelle  
VALLEJO Ludovic  
VANY Paul  
VEGA Cesar  
VIAL-BOTHOREL Quentin  
VIGNAU David  
VIRAYE Micheline  
VIVET Virginie  
VOISANGRIN Jeff  
VONLANTHEN Thomas  
WADOUX Julien  
WESTEEL Angélique  
YAFU Theophile  
ZAVALA SANDOVAL Byron  
ZELLAL Karim  
ZEMMOURI Sidi-Hamed  
ZENDAOUI Mustapha  
ZODROS Sebastienne  
ZRAOUCH Abdelrhanie

Arrête la présente liste à **deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299)** candidats admis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)  
le 07/08/2023



Fait à Pantin, le 29 juin 2023  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des  
concours, de la santé et de l'action sociale  
  
Benoît HAUDIER

*L'intéressé, s'il désire contester cette décision, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20230629-2023-188-AR  
Date de télétransmission : 07/08/2023  
Date de réception préfecture : 07/08/2023